



JEUNESSE

La ville de Guérande soutient la jeunesse !

Dans le cadre de ses actions menées en faveur de la jeunesse, la collectivité propose une aide financière au permis de conduire, outil indispensable pour permettre aux jeunes de s'insérer professionnellement et socialement.

Publié le 26 août 2021

En effet, bien que primordial, son obtention nécessite un apport financier conséquent qui n'est pas à la portée de toutes et tous. Conscient de la situation de la jeunesse depuis le début de la crise sanitaire, la municipalité souhaite accompagner financièrement les jeunes Guérandais qui veulent en faire l'acquisition, en échange d'un engagement citoyen pour la collectivité. Ce dispositif de soutien a été présenté et validé lors du Conseil Municipal du lundi 25 janvier 2021.

Cette opération s'adresse à l'ensemble des jeunes résidants depuis 1 ans à Guérande, de 17 à 25 ans, qui souhaite, pour la première fois, obtenir leur permis de conduire. Cette aide ne nécessite pas de conditions de ressources. Un dossier de candidature sera à remplir afin de déterminer l'engagement qui leur correspondra le mieux.

La participation de la Ville par bénéficiaire sera de 500 €, en échange de 42 heures sur six mois dans les associations ou services municipaux. Ils réaliseront un engagement citoyen à caractère social, citoyen, solidaire, humanitaire ou environnemental. **Le dépôt de candidature est possible à partir du lundi 30 août 2021.**

Retrouvez le règlement et le dossier de candidature : <https://www.ville-guerande.fr/pratique-vos-demarches/jeunesse-sport/dispositifs-de-soutien/aide-au-permis-de-conduire>

Plus d'information :

Boris Bruand par email à : boris.bruand@ville-guerande.fr

Maison de la Famille
22 faubourg Saint-Michel
44 350 Guérande
02 40 15 10 50



Ville de
Guérande

HOTEL DE VILLE

7 place du marché au
Bois
44350 Guérande
Tél : 02 40 15 60 40

HORAIRES :

Lun - Ven : 8h30 > 12h
13h30 > 17h30
Mar : 14h30 > 17h30
Sam : 9h > 12h